MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 13 heures, le 28e jour du mois de septembre deux mille vingt-six (2026), au Centre municipal de Notre Dame-de-Montauban, 477 avenues des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Marcel Picard, maire
Madame Eugenette Morin, conseillère
Monsieur Claude Dufour, conseiller
Madame Véronique Tremblay, conseillère
Monsieur Jean-Jacques Paradis, conseiller (participe à la séance à distance par voie téléphonique)

Étaient absents:

Monsieur Jean Jasmin, conseiller
Monsieur Jacquelyn Vachon, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1 Ouverture de l'assemblée

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

3 Modifications au calendrier des séances pour la séance du 8 octobre et du 12 novembre 2026

4 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

5 Levée de l'assemblée

1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La session est ouverte à treize heures (13 h), sous la présidence de monsieur Marcel Picard, maire. Madame Nancy Laganière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-09-175 Monsieur Picard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Eugenette Morin

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 28 septembre 2026 tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

3 MODIFICATIONS AU CALENDRIER DES SÉANCES POUR LA SÉANCE DU 8 OCTOBRE ET DU 12 NOVEMBRE 2026

2026-09-176 Il est proposé par Véronique Tremblay

ET RÉSOLU

QUE la séance du 8 octobre 2026 à 19 h se tienne au 477 avenue des Loisirs

QUE la séance du 12 novembre 2026 à 19 h se tienne au 411 rue Garneau

QU'un avis public soit publié à cet effet

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS - PAROLE À L'ASSEMBLÉE (MAX. 30 MINUTES)

5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-09-177 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Claude Dufour

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 13 h 03.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Marcel Picard Maire	Madame Nancy Laganière Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

" Je, Marcel PIcard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 29 septembre 2026.